



Demande d'autorisation de survol du Parc national des Ecrins

à adresser par courrier électronique 5 jours francs avant la date du survol : autorisation@ecrins-parcnational.fr

Demandeur (société hélicoptère)	Gendarmerie
Aéronef (type couleur immatriculation)	EC 145 FMJBH
Bénéficiaire (nom + téléphone)	Capitaine CHAVANNE

Date des rotations	Aire de départ	Aire d'arrivée	Nombre de rotations pour			Description des rotations
			Ravitaillement	Travaux – équipements	Transport Passagers	
du 08 au 12 juillet 19	Briançon	zone 14/15/16/17				2 X 1 heure max par jour - stage mécanicien de bord haute montagne

Prescriptions réglementaires (modalité 19 de la charte du Parc national des Ecrins) :

Voler au-dessus de 2800 m
+ carte ZSM

COPIE AU SECTEUR BRIANCONNAIS/VALLOUISE

Compte rendu obligatoire par email (sous 5 jours) : indiquez le numéro d'autorisation et détaillez les survols réalisés

Toute modification de cette autorisation (date de vol, rotations, etc.) est subordonnée à l'accord du Parc national

Autorisation accordée refusée

N° 333 / 2019

à Gap, le 2/07 / 2019

Le Directeur,

Le Directeur Adjoint,

Thierry DURAND